

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 27 AOUT 2015 A 18H30**

L'an deux mille quinze et le 27 août à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hedwige SOLA, Maire.

A 18h30, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Elle propose comme Secrétaire Sandra CHANFREAU.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Sandra CHANFREAU, Secrétaire de Séance.

**PRESENTS :** H.SOLA –D.DOMENECH- C. BITTER –N.VINUELAS- M.DEMBELE –JL.CONSUL- R.SERRADO- S.CHANFREAU- A. CACCOMO- B.ENJALBERT- S. FEVRIER- J.P.MARTY- A.LAMBERT- J. TABELLION

**ABSENTS :** P.TAILHADES (représenté par Mr A.CACCOMO)

### **ORDRE DU JOUR**

- 1/ A.P.C (Agence postale Communale)**
- 2/ Eau de Montplo (choix de l'entreprise)**
- 3/ Nouveaux horaires et tarifs de la garderie**
- 4/ Activités périscolaires**
- 5/Plan d'alignement Sainte Foi**
- 6/ Schéma directeur et zonage d'assainissement des eaux pluviales**
- 7/ Virements de crédits**
- 8/ Demande de subventions pour le logement des écoles (Redoux)**
- 9/ Indemnités de conseil Receveur municipal**
- 10/ Renouvellement de l'habilitation funéraire**
- 11/Questions diverses**

En introduction, Madame le Maire souhaite la bienvenue à notre nouvelle secrétaire générale, Valérie Isabal et invite la secrétaire de séance à lire, à l'ensemble du conseil réuni, le PV du dernier conseil municipal tenu le 17 juillet 2015.

## **1/ A.P.C (Agence postale Communale) :**

Madame Le Maire rappelle le contexte.

Le 11 juin, à la demande de la Poste, elle a reçu, en mairie, avec Mr Serrado, Mr Dumay (directeur du secteur de Capestang) et Mme Glen (chef de projet de transformation du réseau et banque de l'Hérault).

Ce rendez-vous demandé par la Poste a été de faire le point sur le fonctionnement du bureau de poste de Cruzy et de présenter aux élus les possibilités de partenariat.

Le 23 juin, lors de la séance du conseil municipal, Madame Le Maire a informé le conseil municipal des propositions qui lui ont été faites lors de l'entretien du 11 juin.

A la demande des élus, Madame Glen est venue en séance du conseil municipal du 17 juillet expliquer le fonctionnement d'une agence postale communale (APC) et répondre aux questions posées par les élus.

Lors de la séance du 17 juillet, les élus ont préféré ne pas prendre de décision pour avoir le temps de s'imprégner sereinement et ont décidé de délibérer lors du prochain conseil municipal.

Aujourd'hui, Madame Le maire demande de se positionner, car si les élus ne s'expriment pas, la Poste, de toute façon, va revoir le fonctionnement du bureau de Cruzy et les élus ne pourront plus donner leur avis.

Que dit la loi :

« La mission de la Poste est d'adapter son réseau en recherchant la meilleure efficacité sociale et économique. La Poste doit maintenir 17000 points de contacts qui peuvent être autour de 5 km et 20 mn en voiture d'un point de contact à un autre » (ce qui veut également dire que la Poste peut très bien supprimer un point de contact dans un village et en créer un, supplémentaire en ville, par exemple). Dès lors, si le nombre de point de contact reste identique à celui imposé par la réglementation, la poste respecte la loi.

Madame Le Maire retrace son combat qui a été et qui est toujours le sien, de maintenir les services publics sur sa commune. Elle évoque la manifestation (qui s'est tenue, il y a plus de 5 ans) qui avait rassemblé de nombreux élus (élus venant notamment de Montpellier) devant le bureau de Poste de Cruzy pour le sauvegarder.

Par contre, Madame Le Maire souligne qu'il est bien regrettable que les services du bureau de Poste de Cruzy soient bien moins rendus qu'auparavant ex :

- des transactions financières se faisant à Capestang, Montady voire même Béziers
- des jours de fermeture du bureau de Poste lorsque l'agent est absent ou bien encore
- la diminution des horaires comme actuellement.

Ainsi le bureau de Poste, depuis le 20 juillet, n'est ouvert que 6 heures par semaine, en sachant que la première raison invoquée et qui devait durer uniquement que jusqu'au 1<sup>er</sup> août inclus, était la fermeture dans le cadre de mesures estivales (fortes chaleurs conjuguées à une très forte baisse de la fréquentation l'après-midi).

Actuellement le bureau n'est toujours ouvert que 6 heures par semaine pour non remplacement du personnel en congés.

A noter que dans le cadre d'une APC, les horaires d'ouverture sont à la main de la Commune.

En dehors d'une APC, seule la Poste décide des horaires du bureau.

Madame Le Maire rappelle la position qui est la sienne de défendre et sauvegarder un service public sur la commune en regardant uniquement l'intérêt des Cruzyates.

Elle explique que par rapport aux propositions faites 5 ans auparavant, les élus ont obtenu d'autres avantages pour la création d'une APC. Elle cite au Conseil Municipal ces nouveaux avantages.

Elle précise quand même qu'une fois de plus, on charge le Maire d'une responsabilité supplémentaire si l'APC est créée.

Cependant, « soucieuse » dit-elle « de garantir et d'assurer un service public dans la durée », elle présente l'APC comme la seule solution possible pour sauvegarder une amplitude horaire d'au moins 12 heures et d'être maître des horaires d'ouvertures.

Madame Le Maire propose l'ouverture des débats à l'ensemble du Conseil.

Monsieur Février regrette que l'on ne sache pas combien de personnes vont à la Poste lors des heures d'ouverture, pour identifier réellement la baisse de fréquentation. Madame Le Maire rappelle les chiffres remis par la Poste, une baisse de 18% en 3 ans.

Monsieur Serrado précise que la Convention, valable jusqu'en 2016, impose que le bureau de Poste soit ouvert au moins 12 heures par semaine. Madame Le Maire revient sur le constat encore visible sur la commune, que le bureau de Poste n'est ouvert que 6 heures par semaine.

Monsieur Serrado met en relief le poste de facteur-guichetier, qui pour lui serait la solution la plus à même à convenir à la commune, et qui n'engagerait que la Poste comme c'est le cas jusqu'à présent au niveau de l'ensemble du service. Ce dernier assurant que seule La Poste est un service public et non La Mairie. Il précise qu'il a contacté un responsable de la Poste sur Montpellier en charge de mettre en place le facteur-guichetier et propose ses coordonnées pour de plus amples informations. Madame le Maire rappelle que la mise en place d'un facteur guichetier est purement interne à la Poste et qu'il n'appartient pas aux élus d'émettre un avis.

La discussion est ouverte sur l'obligation des 12 heures hebdomadaires alors qu'aujourd'hui seulement 6 heures sont maintenues.

Monsieur Serrado revient sur le principe du facteur/guichetier et précise qu'avant de dénigrer cette option il est nécessaire de se renseigner sur sa mise en place et son intérêt et demande le report de décision. Madame Le Maire revient sur le fait que nous avons décidé au dernier conseil de se prononcer sur la création ou non de l'APC et qu'en aucun cas, les élus ne peuvent se positionner sur le facteur/guichetier puisque cela est interne à la Poste. Monsieur Serrado revient sur le principe que le refus d'une APC orienterait la Poste vers la solution du facteur/guichetier. Il souhaite que soit défendu le bureau de poste dans le cadre du service public. Madame Le maire précise qu'aujourd'hui toutes les missions des services d'un bureau de poste ne sont plus assurées à Cruzy.

Après débat entre plusieurs conseillers, la question du report de la décision est à nouveau invoquée par Monsieur Serrado. Madame Le Maire met au vote la question du report de décision :

Oui pour le report : A. Caccomo, R. Serrado

Abstention : 0  
Non au report : 12

Puisque plus personne ne souhaite s'exprimer, Mme Le Maire demande de passer au vote sur la question d'une ouverture d'une APC :

Oui : 10  
Non : S.Février, A. Caccomo, R.Serrado, N. Vinuelas, P Tailhades(représenté)

## **2/ Eau de Montplo (choix de l'entreprise) :**

Mr Domenech informe le Conseil Municipal que les travaux estimés par Mr Motta du bureau d'études BEI étaient de 165 284,00 HT. L'appel d'offres lancé a conduit 6 entreprises à répondre : Roques, Solatrag, Frances, TPSM, Brault et Bessière.

Suite à l'ouverture des plis, par la commission, une négociation a été lancée et demandée pour le 6 août à l'ensemble des entreprises. 5 entreprises ont répondu. Après l'étude faite par Mr Motta c'est l'entreprise Frances qui a été la mieux notée.

Madame Le maire se réjouit de l'offre financière faite par les entreprises mais fait remarquer que deux entreprises se sont trouvées coude à coude par rapport aux trois critères imposés au cahier des charges et que l'entreprise Frances se trouve 1<sup>ère</sup> par rapport au délai.

Madame le Marie demande d'attribuer le marché à l'entreprise Frances pour la réalisation des travaux pour un montant de 69 764.70 € HT et que le délai soit impérativement respecté.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés attribuent le marché à l'entreprise Frances sauf une abstention : Mr Février

## **3/ Nouveaux horaires et tarifs de la garderie :**

Mr Bitter rend compte au conseil Municipal de l'analyse faite par le groupe de travail. Il en ressort une demande assez forte des parents pour un élargissement des horaires de la garderie : de 7h30 le matin au lieu de 8 h et de 18h30 l'après-midi au lieu de 18h. Le groupe de travail a chiffré le coût de cette augmentation d'une heure par jour en sachant que ce service est toujours déficitaire pour la Mairie. Cependant, Mme Le Maire rappelle la volonté des élus de rendre ce service aux familles.

Mr Bitter annonce les nouveaux tarifs.

<b>GARDERIE</b>	<b>MATIN 7h30 à 9h</b>	<b>SOIR 17h à 18h30</b>	<b>JOURNEE 7h30- 9h et 17h-18h30</b>
<b>2 enfants et plus</b>	1,5 euros	1,5 euros	2,5 euros
<b>1 enfant</b>	2 euros	2 euros	3,5 euros

Madame le Maire demande d'approuver ces nouveaux horaires et tarifs. Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés valide cette proposition.

#### **4/ Activités périscolaires :**

Mr Bitter rappelle que depuis la mise en place des activités périscolaires, elles sont assurées bénévolement. Cependant, aujourd'hui ce principe est de plus en plus compliqué à mettre en place et le bénévolat manque. Pour renforcer ce dispositif, une demande a été faite auprès du personnel enseignant moyennant rémunération.

Monsieur Consul précise que tous les enfants ne sont pas obligés de rester et ceux qui restent ne sont pas dans l'obligation de participer à ces activités.

De plus, de nombreuses communes demandent une participation financière aux familles.

Madame Le Maire souhaite sauvegarder le principe de la gratuité pour que tous les enfants puissent participer aux activités périscolaires.

Mr Bitter informe le Conseil Municipal qu'avec 2 enseignants et une petite revalorisation des frais pour les intervenants, l'enveloppe supplémentaire se chiffre à 3 360 €.

Ainsi, cette année les activités seraient réparties entre des heures de : yoga, éveil, peinture, pause cartable, jardinage, occitan, aide aux devoirs et garderie.

Madame le maire demande d'approuver ces frais supplémentaires pour la commune.

Les membres présents et représentés du Conseil Municipal approuvent ces frais sauf Mr Consul.

Une réunion est prévue le vendredi 28 août pour la mise en place du calendrier avec les intervenants.

#### **5/ Plan d'alignement Sainte Foi :**

Bien que le plan d'alignement de la route de Sainte Foi soit antérieur à la nouvelle loi, cette dernière nous impose l'indemnisation des propriétaires des terrains soumis à l'alignement. Un courrier a été envoyé à Monsieur Sanchez au service des Domaines pour demander une estimation d'une partie de terrain de 61 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastré AO 466 d'une superficie de 636 m<sup>2</sup> appartenant à Madame Chaffai Radhia.

Madame le maire demande d'approuver le principe sur lequel serait appliqué le tarif énoncé par le service des Domaines. Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés valide cette proposition.

#### **6/ Schéma directeur et zonage d'assainissement des eaux pluviales :**

L'étude de 2004 étant insuffisante, dans le cadre de l'élaboration du PLU, la commune souhaite engager un schéma directeur et un zonage d'assainissement pluvial sur l'ensemble de son territoire. Les coûts représenteront environ 20 000 euros HT, il y a lieu de délibérer pour lancer l'étude. Madame le maire demande d'approuver cette dépense. Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés valide cette proposition.

#### **7/ Virements de crédits :**

- Budget Communal : suite à une différence entre le compte de gestion 2014 et le compte administratif 2014, il y a lieu de faire une régularisation de 200 € ;

- Budget pompes funèbres : virement de crédits 1500 à 2000 euros à prendre sur le compte 6068 du même budget. Les charges du personnel de 2014 ont été régularisées sur le budget 2015 mais elles n'ont pas été prévues au budget primitif chapitre 012 (charges de personnel) ;
- Budget eau : décision modificatrice à budgétiser l'article 701249 pour un montant de 16000 euros et l'article 706129 pour un montant de 12500 euros qui correspond à la redevance pour pollution domestique et redevance de collecte domestique 2014 à prendre sur l'article 628.

Madame le maire demande d'approuver ces virements de crédits. Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés valide cette proposition.

### **8/ Demande de subventions pour le logement des écoles (Redoux) :**

Chaque année est prévue la rénovation des logements des écoles. Cette année celui de Mme Redoux sera pris en charge.

Des devis ont été demandés :

- SD systèmes : menuiseries pour 3 421.41 euros HT
- ROUX Muriel : fournitures et pose du plafond pour 3 762,93 euros HT
- EL'EC 34 : électricité pour 2 395.48 euros HT

L'ensemble des devis correspond à un montant total HT de 9 579,82 euros.

Des subventions seront demandées dans ce sens à la Région, le Conseil départemental et Hérault Energie.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés valide cette proposition.

### **9/ Indemnités de conseil Receveur municipal :**

Le conseil Municipal doit se prononcer, afin de demander le concours du receveur municipal dans le but d'assurer des prestations de conseil, pour accorder une indemnité de conseil pour l'exercice 2014 au taux de 100%. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Nicole Barthe, Receveur municipal pour un montant de 421,73 euros.

Madame le maire demande d'approuver cette indemnité. Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés valide cette proposition.

### **10/ Renouvellement de l'habilitation funéraire :**

Madame Le Maire rappelle que la commune assure directement en régie la mission de service public extérieur des pompes funèbres. La régie municipale est habilitée, conformément à l'article L.2223.23 du code général des collectivités territoriales, pour exercer les activités funéraires suivantes :

- l'organisation des obsèques ;
- la fourniture des housses, des cercueils et leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;

- la mise à disposition du personnel, la fourniture des objets et des prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ;
- le transport de corps après mise en bière ;
- la mise à disposition du corbillard.

Il est précisé que l'habilitation 09-34-182, accordée le 2 avril 2009 par arrêté préfectoral, venant à expiration, il convient d'en demander le renouvellement auprès des services de l'Etat.

Madame le maire demande d'approuver la demande de renouvellement. Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés valide cette proposition.

### **11/Questions diverses :**

- Electricité remise Vidal : Des devis ont été demandés. Deux d'entre eux sont très peu différents.  
Mr Domenech propose que soit choisi le devis le moins cher soit 3611,52 €.  
Madame le maire demande de voter dans ce sens. Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés valide cette proposition. C'est l'entreprise Amalric qui est retenue.
- Station d'épuration : Mr Bitter informe le Conseil Municipal de la réunion du vendredi 21 août qui s'est tenue à la mairie puis à la station avec le cabinet Gaxieu et les entreprises Saur et Salles.  
Les travaux débiteront le 14 septembre.
- Egouts : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que ce matin, il a fallu de nouveau intervenir sur l'égout de l'Impasse des 3 Six. Etant donné que l'entreprise Frances était déjà intervenue sur cet égout, il lui a été demandé de réaliser les travaux qui s'imposaient. (Problème de niveau) Mme le Maire fait savoir aussi qu'il faut reprendre aussi l'égout de l'Impasse Marceau.
- Choix géomètre : une demande de géomètre doit être mise en place dans le cadre de l'aménagement du boulo-drome et de la place. Des demandes de devis ont été effectuées. Monsieur Domenech propose de prendre le devis le moins cher qui est de 4 680 euros avec la société Sud Géo qui a déjà travaillé sur le village.  
Madame le maire demande d'approuver ce principe. Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés valide cette proposition.
- Eglise : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Tucci viendra début octobre présenter le cahier de charges pour les travaux à effectuer à l'église.
- Listes électorales : Madame Le Maire informe qu'une révision des listes électorales a lieu pour les élections de décembre prochain.
- Animation : Madame Le Maire informe de la traversée du village par les Brescudos dimanche 31 août à 11h40 et invite les membres du Conseil à venir les voir.

A 20h48, l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance

Madame le Maire